



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 9 avril 2026

Président : Monsieur Gabriel ISSALYS, Maire

Nombre de membre : en exercice : 13 – présents 13

Quorum : atteint

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

| N° délibérations | Descriptif | Adoptée |
|------------------|---|---------|
| 2026-019 | Délégation du Conseil municipal au Maire | X |
| 2026-020 | Indemnités du Maire et des adjoints | X |
| 2026-021 | Indemnités de représentation de la commune | X |
| 2026-022 | Désignation du représentant au sein d'Aveyron Ingénierie | X |
| 2026-023 | Désignation du représentant au sein du SIEDA – Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron | X |
| 2026-024 | Désignation des délégués au SMAEP de Montbazens-Rignac- Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Montbazens-Rignac | X |
| 2026-025 | Désignation du délégué au sein du SMICA - Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics | X |
| 2026-026 | Constitution des commissions communales | X |
| 2026-027 | Désignation du représentant au sein d'EnerCOA – Energies coopératives de l'ouest aveyron. | |

Date d'affichage : 14/04/2026

Date de Publication : 15/04/2026

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DEPARTEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

AVEYRON

Séance du jeudi 9 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

Date de convocation :
3 avril 2026

OBJET DE LA
DELIBERATION

Délégation du Conseil
municipal au Maire.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026

Et publication
ou notification du :

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,
Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

M. le Maire expose que les dispositions du code général des
collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil
municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses
compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et
après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de
ses membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à
Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales
utilisées par les services publics municipaux et de procéder à
tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2- De procéder, dans la limite de 200 000 €, à la réalisation des
emprunts destinés au financement des investissements prévus par
le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des
emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de
taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation,
l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres
ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les
crédits sont inscrits au budget ;
- 4- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses
pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les
indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables
nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 7- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000 euros ;
- 10- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 13- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 14- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 15- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ; pour les dossiers d'investissements approuvés par le conseil municipal,
- 16- D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de [l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975](#) relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 17- D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du code de l'environnement.
- 18- D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 50 € ;
- 19- D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 9 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

Date de convocation :
3 avril 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**
**Indemnités du Maire
et des adjoints**

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026

Et publication
ou notification du :

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE, Martine
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,
Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date
du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et des adjoints.
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des dispositions
relatives au calcul des indemnités de fonction du Maire et des adjoints,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux
des indemnités des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions, dans la
limite des taux maximum fixés par la loi,
Compte tenu du nombre d'habitant de la commune de Mouret, compris entre 500
et 999 habitants, monsieur le Maire indique le taux maximal de l'indice brut 1027
au 1^{er} janvier 2026 de la fonction publique territoriale alloué aux élus :

- Indemnité du Maire : 44.30 % de l'indice brut 1027 soit 1820.96 €
- Indemnité des adjoints : 11.77 % de l'indice brut 1027 soit 483.81€

L'octroi de ses indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat, ce qui
suppose pour les adjoints, de pouvoir justifier d'une délégation du maire sous
forme d'arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des
adjoints selon l'indice brut terminal de la fonction publique, avec effet de ce jour,
soit :**

| | | |
|-------------------------|---------------------------|---------|
| - Mme GAYRARD Pauline | 1 ^{ère} adjointe | 11.77 % |
| - M. COSTES Jean-Michel | 2 ^{ème} adjoint | 5.89 % |
| - Mme BOSCH Claudine | 3 ^{ème} adjointe | 5.89 % |

Quant au Maire, il bénéficie à titre automatique du taux de 44.30 %

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.
**De transmettre au représentant de l'Etat et au Trésorier municipal la
présente délibération,**

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Accusé de réception en préfecture
012-211201611-20260409-202604_020-DE
Reçu le 15/04/2026

Le Maire,
Hubert FONTAINE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET**

Séance du jeudi 9 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

Date de convocation :
3 avril 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**Indemnités de
représentation de la
commune**

*Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026*

*Et publication
ou notification du :*

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE, Martine
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.

Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,
Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Comme suite aux différents conseils municipaux qui ont suivi les élections
municipales du 15 mars 2026, Monsieur le Maire exprime sa gratitude à
l'ensemble des conseillers qui sont élus ou vont être désignés pour siéger dans
les organismes extérieurs (syndicats de communes, commissions de la
communauté de communes Conques- Marcillac et associations...) pour y
représenter la commune de Mouret.

Monsieur le maire précise que l'article L2123- 18 du CGCT stipule que les
frais que nécessite l'exécution de ces mandats spéciaux peuvent être
remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités
journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat.

En conséquence, il propose que chaque conseiller municipal qui a reçu ou va
recevoir mandat ou délégation par délibération, puisse solliciter le versement
d'une indemnité forfaitaire à la suite de chaque réunion ou manifestation
relevant de ses attributions, sous réserve d'en assurer le compte rendu au
conseil municipal.

Il suggère d'en fixer le montant à 50 € lorsque les déplacements se situent sur
le territoire de la Communauté de Commune Conques Marcillac , et à 70 €
lorsque les déplacements ont lieu hors du territoire de la Communauté de
Communes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
municipal.

Enfin, pour faciliter la gestion administrative et comptable, il convient que
chaque conseiller effectue s'il y a lieu un relevé trimestriel de représentation
selon l'imprimé dédié au remboursement de ces frais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire
- Décide d'attribuer l'indemnité forfaitaire fixée à 50€ ou 70 € suivant
le lieu du déplacement dans les conditions citées ci-dessus.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE



REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DEPARTEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

AVEYRON

Séance du jeudi 9 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Date de convocation :
3 avril 2026

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Désignation du
représentant au sein de
l'Agence
Départementale
Aveyron Ingénierie

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence ;

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de désigner le représentant de la commune au sein de l'Agence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner pour représenter la commune, Madame Pauline GAYRARD, laquelle ici présente accepte les fonctions ;
- D'autoriser Madame Pauline GAYRARD à être membre du Conseil d'Administration de l'Agence dans le cas où elle serait désignée par les membres du collège des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (dit le collège du bloc communal) comme représentant de ce collège au sein de ce Conseil.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026

Et publication
ou notification du :

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DEPARTEMENT
AVEYRON

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du jeudi 9 avril 2026

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Date de convocation :
3 avril 2026

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,
Vincent VIGOUROUX.

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Désignation du représentant
au sein du SIEDA - Syndicat
Intercommunal d'Energies du
Département de l'Aveyron.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Monsieur le Maire informe qu'à la suite des élections municipales du 15
mars 2026, il appartient au Conseil municipal de désigner un délégué auprès
du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de
l'Aveyron.

Après un vote du Conseil municipal, est élu délégué communal auprès du
SIEDA :

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026

Monsieur CARLES Laurent

Et publication
ou notification du :

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DEPARTEMENT
AVEYRON

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du jeudi 9 avril 2026

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Date de convocation :
3 avril 2026

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSCH, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Désignation des
délégués au SMAEP
de Montbazens-
Rignac

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales des 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires auprès du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC (SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC).
Il convient donc de désigner deux délégués titulaires selon les modalités définies notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026

DISPOSITIF

Et publication
ou notification du :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après un vote, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical du SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC et représenter la Commune de Mouret :

Monsieur PRADELS Laurent
Madame BURGUIERE Catherine

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

DEPARTEMENT
AVEYRON

DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du jeudi 9 avril 2026

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Date de convocation :
3 avril 2026

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS, Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

OBJET DE LA
DELIBERATION

Désignation du
délégué au SMICA

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts du SMICA, notamment l'article 6.1 relatif à la composition de l'assemblée extra-syndicale et l'article 6.3 portant sur le fonctionnement de l'Assemblée extra-syndicale ;

Considérant :

- le renouvellement général des assemblées délibérantes faisant suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026 ;
- que la collectivité est adhérente du SMICA au regard de la délibération du 2 décembre 2008 ;
- qu'il appartient à l'organe délibérant de désigner son représentant au sein de l'Assemblée extra-syndicale ;
- qu'il convient de procéder à cette désignation pour la durée du mandat municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- ✓ Désigne en qualité de déléguée, représentant la collectivité au sein de l'Assemblée extra-syndicale du SMICA :
- ✓ **Madame FAU Martine**
- ✓ qui exercera son mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026

Et publication
ou notification du :

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET

Séance du jeudi 9 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

Date de convocation :
3 avril 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**Constitution des
commissions
communales
Groupe de travail**

*Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
15/04/2026*

*Et publication
ou notification du :*

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,
Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place des
commissions communales ou groupe de travail dans le souci de favoriser
une bonne administration communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la composition des
commissions communales suivantes :

Travaux

M. COSTES Jean-Michel
M. FONTAINE Hubert
M. CARLES Laurent
M. LESTRADE Nicolas
M. PRADELS Laurent
Mme GAYRARD Pauline
Mme BURGUIERE Catherine

Communication

Mme FAU Martine
Mme FONTAINE Hubert
Mme BOSC Claudine
Mme LACOMBE Liliane
Mme GAYRARD Pauline

Transports scolaires –Ecoles

Mme GAYRARD Pauline
M. FONTAINE Hubert

Associations

Mme BOSC Claudine
M. FONTAINE Hubert
M. COSTES Jean-Michel

Centre Communal d'Actions Sociales - CCAS

Mme GAYRARD Pauline
Mme LACOMBE Liliane

SAFER

M. FONTAINE Hubert
Mme VIALA Paméla
M. LESTRADE Nicolas
M. BOUSQUET Guillaume

Biens sectionaux du Grandmas

M. FONTAINE Hubert
Mme VIALA Paméla
M. BOUSQUET Guillaume
Mme FAU Martine

Commission des listes électorales
Mme BOSC Claudine

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AVEYRON

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En Exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|----------------|---|
| 13 | 13 | 13 |

Date de convocation :
3 avril 2026

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

Désignation du représentant
au sein d' EnerCOA -
Energies Coopératives de
l'Ouest Aveyron

*Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture
par voie dématérialisée le
13/04/2026*

*Et publication
ou notification du :*

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOURET**

Séance du jeudi 9 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,
et le neuf du mois d'avril à 20 heures 30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Monsieur FONTAINE Hubert.

Présents 13 : Mesdames Claudine BOSC, Catherine BURGUIERE, Martine
FAU, Pauline GAYRARD, Liliane LACOMBE, Paméla VIALA.
Messieurs Guillaume BOUSQUET, Laurent CARLES, Jean-Michel
COSTES, Hubert FONTAINE, Nicolas LESTRADE, Laurent PRADELS,
Vincent VIGOUROUX.

Secrétaire : Madame Pauline GAYRARD

Monsieur le Maire informe que la commune de Mouret adhère depuis 2025
à la Société EnerCOA (Energies Coopératives de l'Ouest Aveyron) et
détient 15 parts.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner un
délégué auprès d'EnerCOA.

Après un vote du Conseil municipal, est élu délégué communal auprès
d'EnerCOA :

Monsieur FONTAINE Hubert

Fait et délibéré à Mouret, les jour, mois et an susdits ;
Ont signé au registre tous les conseillers présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hubert FONTAINE